

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE 7 JUIN 2010

### COMPTE RENDU

L'an deux mil dix et le sept juin à vingt heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël Abbey.

#### **Etaient présents :**

MM Dion, Bredillet, Mme Thiebaut, MM Couturier, Chaume, Rossin, Mme Hennequin, MM Malou, Brancourt, Collé, Flacelière, Lemunier, Laurent, Mmes Bénard, Bataille, Tessier, MM Delfour, Mmes Chevailler, Perrin, MM Abbey, Camp, Pigé, Mmes Echaroux, Marsan, M. Pécou, Mme Barthez, MM Deloge, Petitjean, Mmes Lenoble, Roche, MM Charlet, Pilard.

**Etaient représentés :** Monsieur Maureille donne procuration à Madame Bénard. Monsieur Gognat donne procuration à Monsieur Abbey. Monsieur Picci donne procuration à Madame Echaroux. Monsieur Lorenzon donne procuration à Monsieur Pilard.

**Assistaient :** Mmes Giraud, Letouzey, Moniot, M. Dornier

**Etaient excusés :** Mme Sutzinger.

Après approbation du compte rendu de la séance précédente, l'ordre du jour est abordé comme suit :

#### **I. INSTALLATION DELEGUE HEUILLEY**

Monsieur Druoton Jean-Luc a été désigné par le Conseil Municipal en remplacement de Monsieur Moussard Jean-Marie (délégué suppléant), démissionnaire.

Le Président accueille et installe Monsieur Jean-Luc Druoton en qualité de délégué suppléant.

#### **II. ENFANCE JEUNESSE**

##### **A – Structure multi accueil**

##### **1 – Suivi**

##### **- Fin des travaux**

Les travaux se sont terminés fin avril à la date prévue. Diverses formations ont été organisées par les entreprises (électricité, chauffage, eau, office de réchauffage, téléphone) à l'intention du personnel. Un logiciel spécifique a été acquis pour la gestion de la structure et la facturation.

##### **- Le personnel**

Le personnel a pris ses fonctions progressivement. En commençant par l'animatrice du relais qui va remplacer Sylvie Proust puis l'adjointe de direction et le reste de l'équipe est arrivé le 1<sup>er</sup> juin.

##### **- Mise en service**

Depuis plusieurs semaines, des rendez-vous sont organisés avec les parents pour les inscriptions et l'organisation de l'accueil de l'enfant.

Les parents commenceront l'adaptation à partir du 7 juin. C'est-à-dire que tout au long de la semaine, ils viendront avec leurs enfants dans la structure, pour les habituer et au final les laisser seuls.

L'ouverture officielle aura lieu le 14 juin.

- Inauguration

L'inauguration est prévue le 11 juin prochain à 15 heures avec en bloc l'inauguration du Centre SATI 21/Cyberbase.

- Modalités de fonctionnement

La structure sera ouverte de 7 heures 30 à 18 heures 30 du lundi au vendredi pour les enfants de 2.5 mois à 4 ans (en priorité les non scolarisés).

L'équipe sera répartie sur la journée pour respecter les règles relatives à l'encadrement.

15 places sont proposées : environ 10 en accueil permanent et 5 en accueil occasionnel.

C'est environ une trentaine d'enfants qui va bénéficier du service.

2 - Locaux Vonges : régularisation charges fonctionnement 1<sup>er</sup> semestre 2010

La Commune de Vonges a mis à disposition les locaux accueillant le Relais Petite Enfance. Une convention avait été établie pour la prise en charge des frais de fonctionnement des locaux (eau, électricité, chauffage, entretien). Ces charges ont été estimées à 2 900 euros par an.

La mise à disposition de ces locaux va s'interrompre au 30 juin 2010 avec le regroupement du Relais Petite Enfance dans la structure multi accueil.

Cette convention pour la prise en charge des frais de fonctionnement a pris fin le 31 décembre 2009. Il convient de régulariser pour le 1<sup>er</sup> semestre 2010 et autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Le Président remercie le Maire de Vonges ainsi que la municipalité pour la mise à disposition de ces locaux.

**Délibération :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Accepte la prise en charge des frais de fonctionnement des locaux mis à disposition par la Commune de Vonges pour le Relais Petite Enfance pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2010 à hauteur de 1 450 euros.
- Autorise le Président à signer la convention correspondante

- Fin mise à disposition locaux Relais Petite Enfance à Vonges

Comme convenu dans les délibérations au moment de la mise à disposition, celle-ci va s'interrompre du fait que les locaux ne sont plus utiles à l'exercice de la compétence. La Commune recouvre automatiquement ses droits et obligations.

**Délibération :**

Le Conseil Communautaire confirme la fin de la mise à disposition des locaux du relais à Vonges afin de permettre la contre passation des écritures de mise à disposition.

- Interruption contrat assurance pour les locaux du relais petite enfance de Vonges

Comme suite au déménagement du Relais Petite Enfance, le Conseil Communautaire décide l'interruption du contrat d'assurance souscrit pour les locaux de Vonges dans le cadre de la mise à disposition à compter du 30 juin 2010.

B – Enfance jeunesse

1 – Accueil jeunes

Dans le cadre de l'intervention mise en place au collège, par le biais du B2I (Brevet Informatique Internet) et d'un accompagnement dans leur validation, des liens se créent avec les jeunes de 3<sup>ème</sup>. C'est

ainsi qu'un groupe mixte de jeunes de 3<sup>ème</sup> s'est constitué dans le cadre du projet de mini séjour en collaboration avec la Maison de Quartier de Fontaine d'Ouche.

### **Mise en place d'un Accueil Jeunes agréé Jeunesse et Sport**

Dans le cadre de cette mise en place officielle, une convention et un projet éducatif sont actuellement en cours de rédaction. Ces éléments devront être discutés et validés par Jeunesse et Sport.

#### **Délibération**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer tout document permettant la mise en place de cet Accueil Jeunes.

### **Projet de mini-séjour pour les jeunes**

Une action forte en direction des adolescents qu'Olivier Marquet rencontre régulièrement au Collège Isle de Saône sur le temps de pause méridienne, est proposée.

Il s'agit d'un mini-camp itinérant sous forme de randonnée vélo kayak d'Heuilley s/S à Pontailler s/S. à Auxonne puis Dôle retour sur Pontailler sur 4 jours

Ce projet est organisé avec l'Accueil Jeunes de Fontaine d'Ouche qui apportera son aide en terme de logistique. Il est destiné à 5 jeunes dijonnais avec 5 jeunes du canton de Pontailler encadrés par 3 animateurs.

Coût total :	847 €
Communauté de Communes de Pontailler :	256 €
Participation des jeunes :	135 €
Accueil Jeunes Fontaine d'Ouche :	456 €

#### **Délibération :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Accepte le projet
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce mini séjour
- Fixe le tarif de participation à 27 euros par jeune pour le séjour

### **2 - Stage de pêche ados**

Ce stage de pêche à destination des jeunes de 11 à 18 ans est mis en place par la Communauté de Communes sur 2 journées et 1 nuit. Il propose aux jeunes les activités suivantes :

- ⇒ Découverte de la pêche de poissons tel que carpes, silures,
- ⇒ Techniques de pêche
- ⇒ et surtout pêche de nuit.

Ce stage est encadré par une personne diplômée d'état avec 2 animateurs de l'accueil.

Le Président adresse ses remerciements à Michel Couturier qui par le prêt d'un étang nous permet d'organiser ce mini-camp. Les jeunes s'y rendront en vélo, idem pour le retour.

Cette année, 16 jeunes participeront à ce camp.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Fixe le supplément de participation pour les parents à 20 euros (en supplément du tarif habituel accueil de loisirs) pour la participation au stage de pêche.

### **3 – Ateliers rentrée 2010**

#### **Ateliers enfance jeunesse 2010/2011**

Il est proposé de reconduire les ateliers existants :

- ⇒ Arts plastiques à Saintt Léger Triey, le mardi soir et jeudi soir, aux mêmes horaires
- ⇒ Atelier théâtre le lundi et jeudi à Perrigny sur l'Ognon, et le mercredi à Pontailler sur Saône
- ⇒ Atelier baby gym à Pontailler sur Saône, le mardi soir

### **Délibération :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide de reconduire les ateliers
- Fixe les tarifs à 2.60 euros par séance pour les ateliers théâtre et arts plastiques.
- Fixe le tarif de l'animation baby gym à 100 € pour l'année

## **III. DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

### 1 – Parcours écopagayage

#### Suivi dossier

Le parcours éco-pagayeur sera implanté en totalité durant la 2<sup>ème</sup> quinzaine de juin sauf la signalisation routière. Nous avons passé commande pour :

- 5 audio-guides et l'enregistrement de textes d'accompagnement. Les textes ont été écrits en interne, ils seront traduits en anglais et en allemand par une entreprise spécialisée.
- Les balises
- Le totem
- Le panneau de départ
- Les panneaux de mise en sécurité

Il reste à finaliser les documents de communication.

Un diaporama des différents éléments du parcours d'écopagayage est présenté aux membres du Conseil Communautaire.

#### Modalités de fonctionnement (Réservations)

Le Club de canoë assure la permanence de location du matériel les week-ends. Les réservations peuvent se faire auprès du Club, de l'Office de Tourisme ou de la Maison de l'Eau. Mise en place d'un agenda informatique partagé.

#### Assurance

⇒ Le Conseil Communautaire autorise le Président à souscrire une assurance pour les infrastructures.

### 2 – Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature

Mêmes horaires d'ouverture qu'en 2009

- Mai, Juin et Septembre : du mardi au samedi, de 15 heures à 18 heures
- Juillet et Août : du mardi au samedi, de 15 heures à 18 heures et de 14 h à 17 h, le dimanche

**Accueil été 2010 :** Le temps d'accueil peut être couvert par Lydie Kutzner, Romain Poisson, Véronique Giraud. Il reste quelques créneaux où il convient de recruter une personne en remplacement de Romain et Lydie.

### 3 – Vitrines expositions oiseaux

L'Association des Chasseurs de Gibier d'eau met à disposition des vitrines pour exposition à la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature. Un projet de convention a été soumis à l'association en 2009. Il n'a jamais été signé. L'Association demande aujourd'hui une participation financière d'un montant de 100 euros pour 5 mois.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte de verser une participation de 100 euros pour la mise à disposition des vitrines et autorise le Président à signer la convention dans ce sens.

#### 4 – Activité initiation pêche été 2010 en partenariat avec la Fédération de la Pêche

Comme l'année passée, la Communauté de Communes propose avec le partenariat de la Fédération de la Pêche qui met à disposition un animateur diplômé gratuitement, des séances d'initiation pêche pour les touristes (adulte ou enfant). Ces séances sont prévues le 30 juillet au matin et le 5 août.

Cette action est proposée par la Fédération Départementale dans le but de faire découvrir et développer la pêche.

Elle est proposée gratuitement aux touristes (adultes ou enfants)

Les participants ont à charge la carte de pêche (10 euros). A étudier les possibilités d'obtention d'un pass pêche à moindre coût.

Les réservations se feront à l'Office de Tourisme ou à la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature.

#### 5 – Office de Tourisme

L'Office de Tourisme a fait une demande d'agrément pour l'obtention d'un contrat de service civique sur une période de 6 mois dans l'objectif de mettre en place des actions complémentaires notamment ventes de produits et prestations de services au port de Pontailier sur Saône.

Pour les structures qui font une première demande d'agrément, il convient de produire une délibération de l'organe statutairement compétent, prévoyant l'accueil de personnes volontaires.

De part le lien entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme, il convient que le Conseil Communautaire statue sur l'accueil de personnes volontaires pour une période de 6 mois.

##### **Délibération**

Le Conseil Communautaire accepte que l'Office du Tourisme accueille des personnes volontaires dans le cadre d'un contrat de service civique sans que ceci engage la Communauté de Communes à une participation financière supplémentaire.

#### **IV. MAISON DES SERVICES/CENTRE SATI CYBERBASE**

##### 1 – Fonctionnement :

Le Comité de Pilotage de suivi qui doit être organisé dans le cadre de la labellisation Relais Services Publics, aura lieu le 30 juin prochain à 14 heures 30.

1 600 personnes ont fréquenté la Maison des Services entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mai 2010. Cela représente entre 300 et 350 personnes par mois. Le cyberspace, les services de PMI, l'accueil solidarité famille, les services de médecine et les services de l'emploi connaissent une fréquentation importante. Pour mémoire, fin 2009, nous avons enregistré 3 300 visites.

##### 2 – Centre SATI/CYBERBASE

Actuellement, 52 inscriptions ont été enregistrées depuis le début de l'année. En moyenne, 10 visites par jour.

Bien que l'utilisation de la Cyber-base concerne en premier lieu les démarches relatives à l'emploi, deux autres axes commencent clairement à se dégager :

- L'usage de la bureautique, notamment du traitement de texte, qui s'explique par le lien direct avec la recherche d'emploi et la nécessité pour les adhérents de rédiger leurs CV et lettres de motivation,
- L'initiation à l'informatique, en effet l'offre d'ateliers d'initiation occupe une place prédominante dans les services que propose la Cyber-base à raison de deux à trois ateliers par semaine, ouvert à 6 adhérents maximum, d'une durée d'une heure trente environs.

La typologie des adhérents est assez hétérogène, la moyenne d'âge des usagers fréquentant la Cyber-base se situe entre 20 et 40 ans.

La mise en place des ateliers permet de toucher un public nouveau, les séniors de plus de 60 ans. Il était donc pertinent de proposer un forfait adapté à ce public.

### **Les ateliers d'initiation :**

Pour le mois d'avril, 14 ateliers (collectifs ou non) ont été mis en place, les thématiques abordées évoluent au fur et à mesure de la progression des adhérents. Le public touché actuellement, est exclusivement composé de femmes de plus de 60 ans. Un groupe de 6 personnes est maintenant constitué. Ce groupe se réunit 2 fois par semaine à l'occasion des ateliers.

### **Perspectives d'actions :**

- La création d'un second groupe d'initiation dès qu'un nombre suffisant d'adhérents le permettra.
- La mise en place d'une animation « rédaction e-articles » le mercredi matin en direction des CM1/CM2 au sein de la Cyber-base en relation avec le site de l'école primaire de Pontailler sur Saône. Il sera nécessaire avant la mise en place de ce type d'ateliers de rencontrer l'équipe pédagogique afin de travailler de façon cohérente et complémentaire.
- La mise en place d'une animation B2I en direction des jeunes du collèges souhaitant ou nécessitant un accompagnement pour la validation du brevet informatique internet obligatoire pour l'obtention du brevet des collèges. Le choix d'un jour et d'un horaire pour l'accueil des collégiens pour cette animation nécessite réflexion afin de s'adapter au mieux au rythme scolaire du jeune.

## **V. AMBITIONS COTE D'OR :**

Le Contrat AmbitionS Côte d'Or est finalisé. Il a été voté par l'Assemblée Départementale le 2 avril dernier. La signature doit intervenir le 11 juin prochain à 12 heures à l'occasion de la visite du Président Sauvadet sur le Canton.

Pour mémoire, dans le cas où la maîtrise d'ouvrage est portée par une commune, le dossier est à construire en liaison avec la Communauté de Communes. Il doit être adressé à la Communauté de Communes et fait l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire. La liste des pièces à fournir est la suivante:

- Délibération de la Communauté de Communes
- Délibération du maître d'ouvrage
- Devis des travaux
- Plan de financement
- Note technique
- Toute autre pièce opportune

La Communauté de Communes doit reconnaître par délibération que le projet s'inscrit bien dans le contrat. En quelque sorte, il s'agit d'un avis favorable par rapport à ce qui a été inscrit au contrat.

## **VI. FINANCES**

### **Décision modificative n° 1 :**

Le Conseil Communautaire adopte la décision modificative suivante :

Investissement/Service Action sociale :

Article 205 : + 5000

Article 2188 : - 5000

Se pose la question de l'achat d'un serveur informatique pour la Communauté de Communes afin de sécuriser l'installation et faciliter l'utilisation du logiciel professionnel. Le Conseil Communautaire autorise le lancement d'une consultation pour l'achat de ce matériel.

## **VII. PERSONNEL**

### **1 – Compte épargne temps**

Le compte épargne temps permet le cumul de congés, de repos compensateurs ou jours ARTT sur une période pluriannuelle. Il est ouvert à la demande de l'agent.

Des règles précises réglementent le fonctionnement.

L'ouverture de ce dispositif doit faire l'objet d'une délibération, après avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable à la mise en place du CET au sein de la collectivité et décide de présenter un projet de délibération pour avis du CTP.

## 2 – Poste Animateur SATI/JEUNESSE

Nous avons bénéficié d'un contrat aidé pour l'animateur SATI/JEUNESSE. Pôle Emploi a proposé un premier contrat pour 6 mois qui va se terminer fin juin. Ce contrat sera renouvelé pour 6 mois puis 1 an.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte de renouveler de contrat aidé de Monsieur Marquet Olivier selon la réponse faite par POLE EMPLOI

- A raison de 35 heures hebdomadaires
- Au taux horaire brut de 12 euros
- Pour une durée de 6 mois

## 3 – Postes Multi Accueil

Lors du dernier Conseil Communautaire, il avait été décidé de recruter 4 auxiliaires de puériculture contractuelles pour une durée hebdomadaire de 17 heures 30.

Après réalisation des entretiens d'embauche, deux personnes sont susceptibles de bénéficier d'un contrat aidé (CUI). Il convient donc de procéder à la modification de la délibération du 10 mars dernier. Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- De supprimer deux postes d'auxiliaires de puéricultures contractuelles de 17 heures 30 hebdomadaires
- De créer deux postes en contrat aidé pour Mesdames Millet et Lecouvreur
  - A raison de 35 heures hebdomadaires
  - Pour une durée de 6 mois
  - Faisant fonction d'animatrice petite enfance et auxiliaire de puériculture

## 4 – Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature

*Lydie Kutzner*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- ⇒ Charge le Président du recrutement d'un emploi saisonnier pour l'accueil touristique à la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature
- ⇒ Pour 16.25 heures par mois
- ⇒ Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2010
- ⇒ Qui sera rémunéré sur la base l'indice majoré 300
- ⇒ Et l'autorise à signer le contrat saisonnier correspondant.

*Romain Poisson*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- ⇒ Charge le Président du recrutement d'un emploi saisonnier pour l'accueil touristique à la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature
- ⇒ Pour 50 heures en juin
- ⇒ Pour 94 heures en août
- ⇒ Qui sera rémunéré sur la base de l'IM 292
- ⇒ Et l'autorise à signer le contrat saisonnier correspondant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- ⇒ Charge le Président du recrutement d'un emploi saisonnier pour l'accueil touristique à la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature
- ⇒ Pour 33 heures en juillet
- ⇒ Pour 21 heures en août
- ⇒ Qui sera rémunéré sur la base de l'IM 292
- ⇒ Et l'autorise à signer le contrat saisonnier correspondant.

## 5 – Secrétariat

D'après le planning des congés d'été, il est difficile d'assurer les remplacements dans les mairies au mois d'août. Il est proposé de recruter Françoise Wachowiak sur un CDD pour une durée de 40 heures sur le mois d'août afin d'assurer des permanences dans chaque mairie.

### **Délibération** :

- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le recrutement d'un adjoint administratif pour une durée de 40 heures sur le mois d'août. Le Président est autorisé à signer le contrat sur la base de l'indice majoré 324. (alinéa 1)

## **Prestation de service secrétariat de mairie**

Une demande a été faite par des communes qui adhèrent au service secrétariat afin de bénéficier de plus de temps pour les remplacements, congés ou formation. Le Président propose de rencontrer les maires qui adhèrent à ce service afin d'étudier la question.

## 6 – Baby gym

### **Délibération** :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- ⇒ La création d'un poste d'animateur gymnastique petite enfance d'une durée hebdomadaire de 1 heure 15 minutes
- ⇒ A compter du 13/09/2010 au 30 juin 2011
- ⇒ Le Président est autorisé à signer le contrat à intervenir

## 7 – Renouvellement contrat animatrice bougeothèque

Le contrat prend fin au 30 juin 2010.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010
- La création d'un poste de professeur en motricité (animatrice bougeothèque)
- D'une durée hebdomadaire de 45 minutes
- Le Président est autorisé à signer le contrat à intervenir

## 8 - Encadrement accueil de loisirs Maison de l'Eau : création de poste animateur pêche

Depuis septembre 2009, nous faisons appel à un professionnel de l'animation pêche qui a fait ses preuves lors des petites vacances pour l'encadrement de l'accueil de loisirs les mercredis à la Maison de l'Eau.

### **Délibération** :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide de renouveler le poste contractuel d' «animateur pêche » à compter du 15 septembre 2010
- A raison de 4 heures hebdomadaires
- Autorise le Président à signer le contrat

## 9 - Ratios de promotion interne

Une délibération a été adoptée le 25 juin 2009 pour fixer les ratios de promotion interne et complétée le 10 mars 2010. Je vous propose de la modifier afin de permettre à Madame Sophie Carnet d'accéder au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.

### **Délibération** :

L'article L 35 de la loi du 19/02/2007 a introduit à l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 une nouvelle disposition qui prévoit que, pour tout avancement de grade, A L'EXCEPTION DES GRADES DE LA FILIERE SECURITE, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé

par application d'un taux de promotion appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Le Président précise également que ce taux, dit « ratio promus/prouvables » est librement fixé par les assemblées délibérantes et peut varier entre 0 et 100 %.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- DECIDE, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion d'adopter, pour les grades ci après, les ratios suivants :

\* Adjoint administratif de 2ème classe vers Adjoint administratif de 1ère classe : 100 %

\* Adjoint technique de 2ème classe vers Adjoint technique de 1ère classe : 100 %

\* Adjoint administratif 1ère classe vers rédacteur : 100 %

\* Adjoint administratif 1ère classe vers adjoint administratif principal 2ème classe : 100 %

\* Rédacteur vers rédacteur chef : 100 %

- PRECISE, compte tenu :

- des effectifs réduits à un agent dans certains grades, que si l'application d'un ratio aboutit à un chiffre décimal, ce chiffre sera alors arrondi à l'entier supérieur.

- SE RESERVE, vu le besoin de recul quant à l'appréciation de la pertinence de ces ratios, la possibilité, en temps que de besoin, de revenir sur les termes de la présente délibération au vu, notamment :

- De la pyramide des âges,

- Du nombre d'agents promouvables,

- Des priorités en matière de création d'emplois d'avancement,

- Des disponibilités budgétaires.

- RAPPELLE, que ces ratios constituent un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus, que les décisions d'avancement de grade sont individuelles et qu'elles demeurent de la compétence exclusive du Président, après avis de la commission administrative paritaire,

- AUTORISE le Président à solliciter l'avis du CTP et à signer tous les documents nécessaires.

## **VIII. QUESTIONS DIVERSES**

### **1 – Poste Animateur en développement territorial**

Dans le cadre du contrat Ambitions Côte d'Or de la Communauté de Communes, 67 000 euros ont été mobilisés sur 3 ans pour un poste d'Animateur économique. Lors du dernier Conseil d'Orientation de Pays, les Présidents de Communauté de Communes ont acté un poste à mi temps. Des aides du Pays ont été sollicitées notamment dans le cadre du FNADT et auprès du Conseil Régional. Par convention, l'Animateur pourrait travailler auprès des Communautés de Communes de Rives de Saône et de la Plaine Dijonnaise. Le poste a été créé lors de la dernière assemblée générale. Le recrutement est envisagé pour septembre sous réserve de l'obtention des financements.

### **2 – Déchets ménagers**

Le Conseil Communautaire décide de préciser les éléments suivants quant à la facturation de la redevance des déchets ménagers :

**Redevance des déchets ménagers/Délai pour régularisation** : Le Conseil Communautaire instaure un délai maximum de 6 mois à compter de la survenance de l'événement modificatif du foyer pour faire les demandes de régularisation sur la base d'une demande écrite et justifiée. Passé ce délai, toute demande sera considérée comme caduque. Sans demande écrite justifiée, aucun remboursement ne sera effectué.

**Redevance locaux professionnels** : Le Conseil Communautaire décide de ne pas facturer de redevance pour les locaux professionnels dont le siège social est le même que celui du domicile. Cette délibération est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### **3 – Refacturation frais de téléphone Maison des services**

Actuellement, les communications téléphoniques passées pendant les permanences au sein de la Maison des Services sont refacturées aux services Médecine du Travail(AIST) et CHS La Chartreuse sur relevé précis. Ce qui implique un temps de travail important pour une somme en moyenne de 200 euros par an.

Il est proposé d'appliquer un forfait annuel de 200 euros. Le service de Médecine du Travail a émis un avis favorable.

**Délibération** : Le Conseil Communautaire décide d'appliquer un forfait annuel de 200 euros au CHS la Chartreuse ainsi qu'au service de Médecine du Travail (AIST) pour les frais téléphoniques engagés dans le cadre de leur permanences au sein de la Maison des Services. Cette délibération est applicable à compter de 2010.

#### 4 – Aménagement parking – demande de financement

Une consultation a été lancée auprès des entreprises du Canton. Les réponses suivantes sont parvenues :

Entreprise
ROUSSELET
MARQUET

Une demande de financement dans le cadre des amendes de police a été faite. Elle est en cours d'instruction.

#### 5 – Commission Accessibilité

La loi du 11 février 2005 a institué par son article 46 la Commission Accessibilité. Ce texte codifié à l'article L.2143-3 du CGCT prévoit que les communes de plus de 5000 habitants doivent constituer et mettre en place une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées dont les missions sont les suivantes :

- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées
- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, des espaces publics et des transports
- Publier un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et transmis au Préfet, au Président du Conseil Général, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées et à tout organisme cité dans le rapport ;
- Faire toute proposition susceptible d'améliorer la mise en accessibilité de l'existant

Considérant que la Communauté de Commune détient la compétence obligatoire aménagement de l'espace et plus de 5000 habitants, elle doit constituer une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées.

La Création intervient sur délibération du Conseil Communautaire. Elle comprend des représentants de l'EPCI, des associations d'usagers et des associations représentant les personnes handicapées.

##### **Ses missions :**

- Diagnostic de l'état d'accessibilité des personnes handicapées au cadre bâti, à la voirie, aux espaces publics, et aux transports
- Rapport annuel présenté en Conseil Communautaire
- Proposition de mise en accessibilité de l'existant

La Commission a été créée lors de la séance du 10 mars dernier.

Le Conseil Communautaire définit sa composition comme suit :

- 1 représentant Association Paralysés de France
- représentants de la Communauté de Communes
  - Monsieur Patrick Laurent
  - Monsieur Alain Brancourt
  - Madame Mauricette Echaroux

#### 6 – Mise à disposition logement mairie (éovolontaire)

La Mairie de Pontailler avait mis à disposition de la Communauté de Communes un logement pour l'éovolontaire sis Place du château à Pontailler sur Saône. Comme convenu, dans les délibérations au

moment de la mise à disposition, celle-ci va s'interrompre du fait que les locaux ne sont plus utiles à l'exercice de la compétence. La Commune recouvre automatiquement ses droits et obligations. Le Conseil Communautaire confirme la fin de la mise à disposition du logement « Place du Château » pour l'écovolontaire afin de permettre la contre passation des écritures de mise à disposition.

#### 7 – La semaine de l'énergie : action de sensibilisation et d'information sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables

L'association Bourgogne Energies Renouvelables, propose de mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d'information sur la maîtrise de l'énergie et sur les énergies renouvelables qui se déclinent comme suit :

- Des animations pédagogiques dans les classes de cycle 3
- Une exposition d'une semaine
- Une conférence débat

Le tout pour un prix de 250 euros.

Evènementiel qui pourrait avoir lieu en septembre octobre sur le canton.

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable pour l'organisation de cet évènementiel.